

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-204 du 6 septembre 1977

cahrgeant le Camarade Augustin HONVOH,
Ministre des Enseignements Technique et
Supérieur, de l'intérim du Camarade **Issifou**
BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique pour
compter du 5 septembre 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la
Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouver-
nement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 5 septembre 1977, le Camarade Augustin HONVOH,
Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, assurera l'intérim du Ministre
de la Santé Publique, pendant l'absence du Camarade Issifou BOURAIMA.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 6 septembre 1977

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERÉKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 ~~ME-MSP~~ 6 autres Ministères 13 SGG 4 SPD 2 BN 2
~~UNE-FASIEP~~ 4 ~~BPE-DGAJL-INSAE~~ 6 IGE (IA 2 IF 2) DDCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.-